



REGLEMENT INTERIEUR DE LE CANTINE

ENGAGEMENT ET REGLEMENT A L'AVANCE

En concertation avec les mairies et pour des raisons de sécurité, **aucun enfant ne sera accueilli sans cette inscription.**

Dans un souci de ne pas gaspiller la nourriture, les familles s'engagent chaque mois sur la présence de leur(s) enfant(s) à la cantine à l'aide d'un bon de commande qui doit être retourné **au plus tard le 20 du mois précédent accompagné du règlement.**

Le prix des repas réservés est de **3,80 € (repas consommés ou pas)**

En dehors de cet engagement, des tickets seront en vente (4 € le ticket) à la cantine de Marchésieux et/ou au centre de loisirs pour les repas non réservés. Pour ces repas non réservés, il conviendra de prévenir la cantine 48 heures à l'avance au 07.69.58.25.42

Les absences donneront lieu à remboursement uniquement sur présentation d'un certificat médical et à **partir du 3ème jour d'absence**. La régularisation se fera par l'association Familles Rurales. Toutefois, les repas des 2 premiers jours d'absence pourront être récupérés chaque jour uniquelement à la cantine de Marchésieux de 12 heures à 13 heures. (venir avec un contenant)

Les bons de commande de repas seront transmis par période de 3 mois. Ces bons sont impérativement à compléter et à retourner chaque mois **avant le 20 pour le mois suivant**. Si vous commandez pour 3 mois, merci de faire un **règlement différent pour chaque mois**.

Les règlements peuvent se faire :

- **par chèque** avec le nom de l'enfant au dos et le mois concerné (chèque agrafé à la commande et encaissé en début du mois suivant)
- **en espèces** (contre émargement) avec la commande. **Mode de règlement à éviter**
- **par virement** avec le nom de l'enfant et le mois concerné (copie du virement agrafé à la commande)
- **par prélèvement** : prendre contact avec Marie Noëlle HOUSSIN au 02.33.46.09.48 ou 06.44.91.83.08

Aucun règlement ne peut transiter par le cahier de liaison de l'école de votre enfant. En conséquence, tout règlement et commande se feront soit :

- par courrier à Familles Rurales -cantine scolaire- 2A le presbytère 50190 Marchésieux
- au Centre de loisirs -2A le presbytère Marchésieux- le mercredi de 10h à 17h30 (tél 06 41 53 02 09)
- à la cantine les jours d'école de 16h30 à 16h45 (tél 07.69.58.25.42)



A partir du jeudi 2 septembre 2021, toute commande de repas non payée le 20 du mois précédent entraînera un refus de l'enfant à la cantine.

